



**HAL**  
open science

## Master Droit des affaires

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un master. Master Droit des affaires. 2014, Université Evry-Val-d'Essone - UEVE. hceres-02040251

**HAL Id: hceres-02040251**

**<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02040251v1>**

Submitted on 20 Feb 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

# Rapport d'évaluation du master



Droit des affaires

de l'Université d'Evry-Val-d'Essonne  
- UEVE

Vague E – 2015-2019

Campagne d'évaluation 2013-2014



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

*En vertu du décret du 3 novembre 2006<sup>1</sup>,*

- Didier Houssin, président de l'AERES
- Jean-Marc Geib, directeur de la section des formations et diplômes de l'AERES

---

<sup>1</sup> Le président de l'AERES « signe [...], les rapports d'évaluation, [...] contresignés pour chaque section par le directeur concerné » (Article 9, alinea 3 du décret n°2006-1334 du 3 novembre 2006, modifié).



# Evaluation des diplômes Masters – Vague E

Evaluation réalisée en 2013-2014

Académie : Versailles

Etablissement déposant : Université d'Evry-Val-d'Essonne - UEVE

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) au niveau de la mention : /

Mention : Droit des affaires

Domaine : Droit, économie, gestion

Demande n° S3MA150007615

## Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :  
Université d'Evry-Val-d'Essonne (UEVE)
- Délocalisation(s) : /
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

## Présentation de la mention

La mention de master *Droit des affaires* permet à l'étudiant d'acquérir un socle solide de connaissances en droit privé des affaires tout en ne négligeant pas le droit privé général et le droit du contentieux indispensables à tout juriste. La mention de *Droit des affaires* a pour objectif de former des juristes spécialisés en droit privé des affaires pour des postes de juristes d'entreprise ou pour permettre l'accès à des examens et concours d'entrée de professions judiciaires.

La première année de master (M1) est un tronc commun pour les quatre spécialités de seconde année (M2) : *Carrières judiciaires et contentieux, Contrat d'affaires et du crédit, Fusions-acquisitions-financement, et Droit des biotechnologies.*

## Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

Une mention *Droit des affaires* est pleinement justifiée au sein de l'offre de formation de l'université en raison du Génomole (Droit des biotechnologies), de l'activité judiciaire du département de l'Essonne (Carrières judiciaires)



et de la proximité du barreau de Paris (droit des affaires). L'architecture appelle toutefois certaines réserves et mérite d'être repensée pour plusieurs raisons :

D'une part, la première année (M1) est divisée en trois parcours qui ne correspondent curieusement pas aux spécialités de seconde année (M2) : *Droit des affaires*, *Carrières judiciaires*, *Droit privé général*. La spécialité *Droit des biotechnologies* ne s'adosse d'ailleurs sur aucun enseignement des parcours de M1, qui n'y préparent pas. La justification de cette spécialité se trouve dans la seule existence du Génopole de l'université d'Evry. Le parcours *Droit privé général* paraît quant à lui faire doublon avec les deux autres parcours, puisque le programme pédagogique reprend l'essentiel des enseignements qui y sont dispensés. Le contenu est quasi-identique, la seule différence concernant le droit pénal obligatoire en unité UE1 (unité d'enseignement) au lieu de droit patrimonial de la famille qui peut être choisi en option et vice-versa. Or cette différence ne peut justifier à elle seule l'existence de deux parcours différenciés. Le dossier justifie la structure de la formation en soulignant que la spécialité *Carrières judiciaires et contentieux* renforce les compétences acquises en M1 dans le domaine du droit du procès, mais ce domaine n'apparaît pas clairement dans les maquettes données.

D'autre part, le parcours *Carrières judiciaires* n'a pas une orientation « droit des affaires ». Il n'a pas pour objectif de former uniquement des avocats d'affaires, mais également des avocats généralistes, ce que confirme l'analyse des maquettes et est cohérent par rapport à ce qui est exigé des candidats à l'examen d'entrée à l'école des avocats. De même, ce parcours prépare aussi à d'autres professions comme la magistrature ou la police qui n'exigent pas de profil commercialiste. Le contentieux administratif y est aussi très présent et éloigne encore un peu plus cette spécialité du reste de la mention.

De troisième part, le dossier ne donne que peu de détails sur les relations entretenues entre la mention *Droit et management* et la mention *Droit des affaires*. En effet la mention *Droit et management* englobe deux spécialités *Juriste d'entreprise* et *Juriste-administrateur des structures et des activités culturelles* qui sont nécessairement des spécialités de droit des affaires. Le choix paraît d'autant plus surprenant que la spécialité *Carrières judiciaires et contentieux* ne trouve pas pleinement sa légitimité au sein d'une mention *Droit des affaires*, tout comme la spécialité *Droit des biotechnologies* même si le dossier souligne la dimension entrepreneuriale de cette spécialité et le volet important de droit de la propriété intellectuelle pour répondre aux remarques de la précédente évaluation de l'AERES sans pleinement convaincre. Ce choix de regroupement est probablement lié à des effectifs assez faibles en M1 (40 à 50 étudiants), mais ne convainc pas totalement.

La mention dont la finalité est essentiellement professionnelle est adossée au centre de recherches Léon Duguit et à l'École doctorale « Sciences de l'Université » de l'UEVE. Elle répond à certains axes du laboratoire, notamment le droit du financement et le droit des biotechnologies. Le volume horaire est d'environ 500 heures en M1. Les cours sont tous de 36 heures, sauf le droit comparé 27 heures et les langues. Les étudiants ont trois matières fondamentales assorties de travaux dirigés d'une durée de 16h30. L'UE1 et l'UE2 sur les enseignements fondamentaux correspondent respectivement à 21 et 18 ECTS, l'UE2 et l'UE4 sur les enseignements complémentaires attribuent respectivement neuf et six ECTS. L'UE5, qui regroupe l'apprentissage d'une langue vivante, du droit comparé et d'un mémoire ou stage facultatif, est affectée de six ECTS. L'ensemble est équilibré et cohérent.

Le dossier ne détaille pas plus les modalités d'examen, sauf à préciser que la mention peut avoir un régime d'examen terminal pour les étudiants salariés et des adaptations pour la formation continue, l'apprentissage et même l'alternance sans fournir de précision (conseil de perfectionnement par exemple). Les compétences additionnelles et transversales se résument à seulement 33 heures d'enseignement d'une langue (anglais, allemand ou espagnol) en première année. Les liens avec certains cabinets d'avocat (sept pour la spécialité *Fusion-acquisition-financement*) et certaines entreprises (dont l'identité n'est pas précisée) sont assez limités. Le nombre d'intervenants extérieurs (12 pour trois parcours et quatre spécialités) est également restreint eu égard à la finalité professionnelle de la mention. Le lien de la spécialité *Droit des biotechnologies* avec le Génopole n'est malheureusement pas explicité.

En M1, les étudiants proviennent de l'UFR de droit et de science politique d'Evry. Leur origine est beaucoup plus dispersée en M2. Les étudiants ayant validé leur première année de master représentent de 25 à 30 % des effectifs des spécialités de deuxième année. Il y a plus d'étudiants en M2 (environ 90) qu'en M1 (40 à 50), ce qui dénote une faible attractivité du M1. La spécialité *Fusion-acquisition-financement* tire la deuxième année de master avec un effectif important. La spécialité *Contrats d'affaires et du crédit* attire aussi un nombre important de candidature, mais le taux d'abandon s'avère assez important. Le taux de réussite en M1 est très bon (environ 90 %), mais il est nettement inférieur dans trois spécialités de M2, seule la spécialité *Fusion-acquisition-financement* connaît de bons résultats. L'analyse du devenir des diplômés est succincte. La méthodologie de suivi est rarement indiquée et les chiffres mentionnés imprécis.

Le conseil de perfectionnement n'existe pas. Le portefeuille de compétence de l'étudiant est très limité : pas de livret, dispositif de recherche de stage (CV/lettre de motivation/entretien d'embauche) proposé dans deux spécialités seulement. La procédure d'autoévaluation qui est conforme aux attentes ne montre pas l'inégalité du dossier et n'y a pas



remédié (à l'exemple des tableaux d'indicateurs qui ne sont pas toujours renseignés). Le code ROME (répertoire opérationnel des métiers et des emplois) des fiches RNCP (répertoire national des certifications professionnelles) ne sont pas toujours actualisés. Les évaluations des enseignements par les étudiants sont quant à elles rarement renseignées.

Pour conclure, l'offre de formation manque de cohérence et de lisibilité, ce qui se rejait sur le positionnement de la mention dans l'environnement scientifique et socio-économique. L'adossement professionnel n'est pas toujours suffisant. Le dossier est parfois imprécis et montre les faiblesses du pilotage.

- Points forts :
  - Identité forte de certaines spécialités de la mention.
  - Bon adossement à la recherche.
  - Equipe pédagogique de qualité.
  
- Points faibles :
  - Absence de cohérence de certaines spécialités avec la première année de master.
  - Positionnement de la mention *Droit des affaires* avec la mention *Droit et management* dont les spécialités relèvent plus du droit des affaires que certaines spécialités de la mention *Droit des affaires*.
  - Différenciation faible des parcours en master 1.
  - Pilotage à améliorer : dossier imprécis, insuffisance du suivi des étudiants, absence de conseils de perfectionnement.
  - Liens avec les milieux professionnels à renforcer.
  - Insuffisance des compétences additionnelles et transversales.
  
- Recommandations pour l'établissement :

Il serait opportun de repenser les rapports entre les mentions *Droit des affaires* et *Droit et management* et de redéfinir le contenu des mentions. L'établissement devrait améliorer le dispositif de suivi des étudiants et formaliser des procédures d'évaluation des enseignements. Un effort d'intégration d'un plus grand nombre de praticiens extérieurs à l'université serait cohérent au regard de la finalité professionnelle de la formation.

# Evaluation par spécialité

## Contrats d'affaires et de crédit

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômés délocalisés) :

Université d'Evry-Val-d'Essonne

Etablissement(s) en co-habilitation(s) au niveau de la spécialité : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

La spécialité *Contrats d'affaires et de crédit* entend délivrer des connaissances théoriques et pratiques dans les contrats d'affaires. La dimension pratique de la spécialité repose sur l'étude de contrats d'affaires, ce qui a pour but de rendre les étudiants opérationnels à la sortie du diplôme pour accéder aux professions de juriste d'entreprise (banque, assurance...) et d'avocat. L'étudiant peut aussi décider de faire une thèse de doctorat en raison d'une finalité désormais indifférenciée de la spécialité.

- Appréciation :

La spécialité offre un bilan relativement contrasté dans lequel le programme académique de bon niveau est terni par un pilotage insuffisant. La spécialité répond pleinement à l'objectif de former des juristes d'entreprises spécialisés en contrats d'affaires et de crédit. Toutefois, il est étrange de revendiquer préparer à certains concours administratifs dont les programmes portent rarement sur le droit des contrats d'affaires. Le contenu de la spécialité, dont le volume horaire est de 220 heures, a été expurgé opportunément des disciplines n'intéressant pas directement le droit des contrats d'affaires (droit fiscal, contrats familiaux, par exemple) au profit d'un renforcement de l'enseignement portant sur la théorie du contrat ; mais écarte plus curieusement d'autres matières comme les contrats de consommation. Pour le reste, les cours et séminaires paraissent en parfaite adéquation avec l'intitulé de la spécialité. Le stage d'une durée de 10 semaines n'est pas évalué, mais s'avère indispensable à la validation du diplôme. La spécialité a une finalité indifférenciée : professionnelle et recherche. Tous les étudiants doivent rédiger un mémoire sur l'année et le soutenir devant un jury.

L'attractivité de la formation est bonne (250 dossiers par an) avec un effectif au final d'une petite vingtaine d'étudiants chaque année, même si le taux d'abandon au premier semestre est important. Les compétences pré-professionnelles reposent essentiellement sur les enseignants, qui sont néanmoins également praticiens pour la plupart, et sur les enseignements pratiques comme la rédaction de contrats. Un cours annuel de 36 h permet de consolider le niveau d'anglais juridique. Les étudiants sont par ailleurs invités à suivre la certification « Autorité des marchés financiers », sans aucune indication sur le coût de cette certification et l'existence d'une éventuelle convention. Le C2I métiers du droit n'est pas proposé.

Le conseil de perfectionnement n'est pas formalisé. Le dossier fait seulement état d'un dialogue permanent entre les enseignants, le personnel administratif et les étudiants. L'évaluation des étudiants repose sur un contrôle continu et des examens terminaux semestriels, sans autre précision. Les étudiants n'évaluent pas la formation, ni les enseignements.

En conclusion, si l'objectif de la formation est atteint pleinement, le suivi de l'insertion professionnelle et le pilotage sont à parfaire.

- Points forts :

- Enseignement axé sur la pratique contractuelle des affaires dans des secteurs variés.
- Stage de 10 semaines couplé à un mémoire de recherche.
- Relative attractivité de la formation.



- Points faibles :
  - Absence de conseil de perfectionnement.
  - Suivi insuffisant de l'insertion professionnelle des étudiants.
  - Absence du C2I métiers du droit.
  - Dossier parfois imprécis.
  
- Recommandations pour l'établissement :

La spécialité gagnerait à améliorer le pilotage et le suivi des étudiants, ce qui semble être en cours de réalisation.





## Carrières judiciaires et contentieux

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômés délocalisés) :

Université d'Evry-Val-d'Essonne

Etablissement(s) en co-habilitation(s) au niveau de la spécialité : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

La spécialité *Carrières juridiques et contentieux* dont la finalité est professionnelle offre un enseignement des contentieux dans de nombreuses branches du droit (civil, administratif, droit des affaires, fiscal, social, pénal, européen...) pour permettre à l'étudiant de gérer différents types de litiges. Au-delà des aspects théoriques, la formation conduit l'étudiant à acquérir des compétences méthodologiques pour répondre aux besoins des milieux professionnels. La formation allie stage et mémoire de recherche permettant la maîtrise de compétences de rédaction, d'analyse et de critique.

- Appréciation :

L'objectif de la spécialité est de préparer les étudiants à l'exercice des professions judiciaires, ce qui est cohérent, et de juriste d'entreprise, ce qui l'est moins dans la mesure où les juristes d'entreprises ne pratiquent pas le contentieux. En dehors de l'anglais - ou de l'espagnol depuis 2012 -, du mémoire et du rapport de stage, les enseignements proposés sont exclusivement des cours de contentieux. La spécialité pourrait dès lors s'intituler droit des contentieux. La préparation aux examens et concours d'entrée aux professions judiciaires est *a priori* inexistante : pas de préparation à la note de synthèse, pas de cours de culture générale, pas de cours sur les libertés et droits fondamentaux ou sur le droit des obligations. La précédente évaluation de l'AERES avait déjà souligné cette lacune en émettant l'idée d'une aide complémentaire à la préparation des examens ou concours auxquels les étudiants se destinent. La formation professionnelle repose sur la nécessité de faire un stage de trois mois minimum. Des séminaires CV/lettre de motivation/entretien d'embauche sont organisés également depuis 2012. Le C2I métiers du droit n'est pas proposé.

Le dossier n'indique aucun résultat statistique (taux d'insertion professionnelle), ce qui rend difficile l'évaluation (une enquête est en cours de réalisation). Le dossier indique qu'il existe une réussite notable des étudiants qui passent l'examen d'entrée au barreau, mais sans donner d'autres précisions. L'équipe pédagogique est fournie (20 personnes) et diversifiée, mêlant praticiens d'horizons divers (commissaire de police, avocat, conseiller prud'homal) et universitaires privatistes et publicistes. Il n'existe pas de conseils de perfectionnement. Seul le jury dresse un bilan en fin d'année. Les étudiants évaluent facultativement - et peu - la formation. Le dossier fait état d'un dialogue informel entre les étudiants et l'équipe.

En conclusion, si le programme de formation balaye un grand nombre de disciplines et offre une formation de qualité, il pêche par une insuffisante préparation aux épreuves des examens et concours d'entrée des professions judiciaires. Le pilotage, comme le suivi des étudiants, ne sont pas institutionnalisés et le dossier reste lacunaire sur ces points.

- Points forts :

- Une équipe pédagogique diversifiée.
- Un programme pédagogique balayant de très nombreuses disciplines du procès.
- Les compétences transversales (langues et ateliers CV).

- Points faibles :

- Insuffisante préparation aux épreuves des examens et concours d'entrée des professions judiciaires.
- Pilotage de la formation qui manque d'institutionnalisation.
- Suivi insuffisant des étudiants.



- Recommandations pour l'établissement :

La spécialité devrait insérer des cours de préparation aux examens et concours d'entrée des professions judiciaires pour une plus grande attractivité et une meilleure insertion professionnelle. Le pilotage et le suivi des étudiants devraient être améliorés.



## Droit des biotechnologies

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômés délocalisés) :

Université d'Evry-Val-d'Essonne

Etablissement(s) en co-habilitation(s) au niveau de la spécialité : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

La spécialité *Droit des biotechnologies* dont la finalité est professionnelle permet à un étudiant de se spécialiser dans ce domaine en abordant des questions relatives aux applications technologiques des éléments du vivant : droit de la santé et droit médical, bioéthique, droit de la propriété intellectuelle, droit de la responsabilité, droit des libertés fondamentales. La formation s'adosse aux laboratoires du Génopole, spécialisés en biologie de l'université d'Evry. Elle a pour but de former des juristes spécialisés susceptibles d'exercer dans ce domaine d'activités pour les entreprises industrielles, pour les associations et fondations ou encore les laboratoires.

- Appréciation :

Un doute apparaît quant à l'objectif de la spécialité en raison d'une différence d'intitulé entre le dossier et la fiche RNCP (répertoire national des certifications professionnelles) : d'un côté, elle s'appelle droit des biotechnologies, de l'autre, elle s'intitule droit de la santé et des biotechnologies, ce qui n'est pas tout à fait la même chose. Par ailleurs, il est difficile de cerner, eu égard au contenu du programme, l'opportunité du rattachement de la spécialité à la mention *Droit des affaires*.

Les deux semestres de la spécialité comprennent six unités d'enseignements (UE). L'UE 1 et l'UE 4 englobent les matières fondamentales sous forme de cours magistraux : droit et éthique des biotechnologies, droit de la santé, droit du vivant, droit comparé, culture générale des biotechnologies (exposés liés à des événements liés aux biotechnologies). L'UE2 et l'UE5 sont constituées des matières de spécialisation sous forme de séminaires comme le droit médical, la réglementation de la recherche en biotechnologie, la responsabilité et l'assurance de ces activités, la propriété intellectuelle, mais encore le droit des entreprises de biotechnologie, le droit de l'appel à la générosité publique et de l'anglais. L'anglais se retrouve en UE5, laquelle est consacrée à l'environnement du droit des biotechnologies avec des éléments fondamentaux de biologie. Les UE comprennent des enseignements très spécialisés, en adéquation avec l'objectif de la spécialité. Le champ disciplinaire couvert est donc vaste et intègre des éléments non juridiques. Enfin, l'UE6 comprend le stage d'une durée de deux mois minimum. Les étudiants doivent rédiger un mémoire sur un sujet en lien avec leur activité professionnelle durant leur stage et présentant un intérêt pour la recherche juridique, soutenu également devant le jury qui évalue le rapport de stage. Si le dossier évoque les relations avec les laboratoires du Génopole, il ne précise pas les liens avec le laboratoire de recherche juridique. Si la finalité est ouvertement professionnelle et que ce type de master n'est pas propice à des thèses de doctorats en vue de la carrière universitaire, il pourrait être intéressant d'avoir des thèses à finalité professionnelle.

Il n'existe pas d'échanges internationaux. En ce domaine, il est pourtant opportun de chercher à les développer, car certains thèmes abordés sont universels (bioéthique, libertés fondamentales par exemple) et de tels échanges ne peuvent qu'être fructueux. Le dossier n'indique pas le nombre de candidatures reçues. Les effectifs sont autour d'une douzaine d'étudiants dont les trois quarts sont issus d'une autre formation que le M1, ce qui tend à démontrer un problème d'articulation entre le M1 et cette spécialité de M2. Un ou deux cours peuvent être proposés en M1 pour inciter les étudiants à poursuivre en M2 et renforcer l'attractivité de cette spécialité, car le nombre d'étudiants inscrits est limité, et celui des étudiants reçus est très limité (en 2012, 14 étudiants étaient inscrits et 10 ont obtenu leur diplôme).

Selon le dossier, le taux d'insertion n'est pas évaluable, car les étudiants ne répondent pas aux enquêtes menées après leur passage dans la spécialité (et pour des problèmes de coordonnées). Il est dès lors difficile d'évaluer les débouchés réels d'un diplôme très ciblé. Le dossier ne donnant aucun autre élément, il existe un doute sur l'adéquation de la formation et les débouchés professionnels.



Au final, la spécialité, dont le programme est bien pensé, manque de direction, ce qui se traduit par une faible attractivité et des résultats limités, notamment en termes d'insertion professionnelle.

- Points forts :
  - Domaine de spécialité original en lien avec le Génopole (université d'Evry).
  - Ouverture sur des matières non juridiques pour une meilleure familiarisation avec le milieu professionnel.
  
- Points faibles :
  - Intégration inadéquate dans la mention *Droit des affaires*.
  - Lien inexistant entre le M1 et la spécialité.
  - Pilotage insuffisant de la formation.
  - Incertitude sur les débouchés professionnels.
  
- Recommandations pour l'établissement :

Une politique de pilotage permettrait de donner une plus forte attractivité et de meilleurs résultats pour cette spécialité originale. Il faudrait renforcer les liens avec des cours en M1 pour inciter les étudiants à intégrer cette formation. Le positionnement dans la mention *Droit des affaires* devrait être revu.



## Fusion-acquisition-financement

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômés délocalisés) :

Université d'Evry-Val-d'Essonne

Etablissement(s) en co-habilitation(s) au niveau de la spécialité : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

Les connaissances attendues à l'issue de la spécialité *Fusion-acquisition-financement* portent sur le droit des affaires général et le droit et la pratique des fusions acquisitions. L'objectif est de rendre les diplômés immédiatement opérationnels, aptes à pratiquer les fusions-acquisitions, en anglais si besoin est, pour intégrer des cabinets d'avocats ou le service juridique des entreprises.

- Appréciation :

Le programme est entièrement orienté vers la spécialité affichée (technique, acteurs et environnement des fusions-acquisitions). La spécialité est composée de six unités d'enseignements (UE). Les UE1 et UE4 recouvrent les matières fondamentales : droit des fusions et acquisitions, fiscalité des restructurations, droit financier et garantie et sociétés. L'UE2 englobe les restructurations et droit du travail, la comptabilité, les aspects internationaux des restructurations. L'UE3 ne prévoit qu'une seule matière relative aux procédures collectives. L'UE5 ouvrent sur des matières transversales (anglais des affaires, négociation), et du droit pénal des affaires. Les volumes horaires sont cohérents et équilibrés, tout comme les ECTS. L'UE6 est réservée pour le rapport de stage et le mémoire. Les enseignements pratiques sont importants. Le stage doit avoir une durée comprise entre trois mois minimum et six mois dans une activité « cœur-fusac ». Un rapport de stage ou un mémoire doit être établi et soutenu par l'étudiant, sans enseignement y préparant intégré dans le programme. L'effort de recherche paraît succinct dans le rapport de stage et il n'est pas clairement précisé à propos de la rédaction du mémoire. Les critères du choix de la forme de l'exercice n'apparaissent pas dans le dossier.

Le réseau de la spécialité dans les cabinets d'avocats d'affaires et les grandes entreprises facilite l'obtention de stages. L'association des anciens tient un annuaire et centralise les offres de stage. Une aide à la recherche de stage est organisée (ateliers de recherche de stages, préparation aux entretiens, lettres de candidatures et CV). Pour permettre une bonne intégration professionnelle, un niveau d'anglais est exigé à l'entrée pour répondre à la dimension internationale de la formation et suivre des cours juridiques parfois dispensés en anglais. Une certification de l'Autorité des Marchés Financiers est également proposée via la plateforme dématérialisée pour les étudiants qui souhaitent s'orienter vers le droit boursier et travailler dans un établissement financier ou accompagner des appels publics à l'épargne. Toutefois, le dossier ne mentionne pas les questions de financement et une éventuelle convention pour cette certification. Un partenariat avec l'université Anglia Rukin (Royaume-Uni) pour proposer un double diplôme en deux ans à certains étudiants devrait être mis en place à la rentrée 2014-2015, mais aucune précision n'est donnée sur le contenu de cette future convention.

Le dossier ne renseigne pas sur le nombre de candidatures reçues tous les ans, cependant les effectifs de cette spécialité sont assez importants : 38 en 2012-2013 et même 44 en 2011-2012. Les étudiants viennent pour un tiers du M1 *Droit des affaires*, les deux autres tiers viennent de formation extérieure à l'université d'Evry. Une convention existe avec l'école de commerce INSEEC (Institut des Hautes Etudes Economiques et Commerciales), avec une double formation et un double diplôme pour la moitié de la promotion, les responsables de la spécialité sélectionnant une douzaine d'étudiant pour s'inscrire dans le master *Fiscalité, droit des affaires, conseil et gestion d'entreprise* de l'INSEEC et, réciproquement, une douzaine d'étudiants de ce dernier diplôme sont sélectionnés pour faire partie de la promotion du M2 *Fusion-acquisition-financement*. Le taux de réussite est assez élevé : 31 sur 34 en 2011-2012 par exemple. 60 % des étudiants parviennent à intégrer un cabinet d'avocats d'affaires dans les trois années suivant le diplôme. Les autres deviennent juristes d'entreprise. La méthodologie du suivi n'est pas précisée. L'observatoire de



l'étudiant est mis en place par l'établissement en 2013-2014. Mais à ce jour, il n'y a aucun élément permettant de connaître précisément la réalité des débouchés et l'insertion professionnelle.

Le dossier est lacunaire concernant le pilotage, plus précisément sur les modalités de suivi de la formation et des étudiants. Déjà lors de la précédente évaluation AERES, l'insuffisance des données fournies avait été relevée. Il n'existe par ailleurs pas de conseil de perfectionnement.

Pour conclure, si la formation est opportune et cohérente, le dossier pêche par un manque d'informations sur l'insertion professionnelle et le pilotage de la spécialité.

- Points forts :

- Cohérence du programme pédagogique.
- Encadrement de la recherche des stages.
- Equipe pédagogique mobilisant de nombreux praticiens dans une matière très pratique.

- Points faibles :

- Absence de conseil de perfectionnement.
- Manque de formation par la recherche.
- Absence de relations internationales (en cours de négociation cependant).
- Pilotage insuffisant.

- Recommandations pour l'établissement :

La spécialité gagnerait à instituer un conseil de perfectionnement et à former davantage par la recherche. L'établissement devrait renforcer la politique de pilotage et de suivi.



# Observations de l'établissement

Evry, le 12 mai 2014

**Affaire suivie par :**  
Direction des Etudes et de la Vie Etudiante

**L'administrateur Provisoire de  
l'Université d'Evry Val d'Essonne**

**A**

**Jean-Marc GEIB  
Directeur de l'Agence d'Evaluation de la  
Recherche et de l'Enseignement Supérieur  
Section des Formations et des Diplômes**

**Objet :** Evaluation des masters vague E

Nous avons pris connaissance avec le plus grand intérêt de vos rapports pour les masters suivants :

- Mention « droit public » ;
- Mention « droit des affaires » ;
- Mention « droit et management » ;
- Mention « langues étrangères appliquées » ;
- Mention « sciences du génome et des organismes (SGO) » ;
- Mention « matériaux » ;
- Mention « économie appliquée ».

Nous tenons à remercier l'AERES pour l'efficacité et la qualité du travail d'analyse qui a été conduit.

Ces derniers ont été transmis aux responsables des diplômes ainsi qu'aux directeurs d'UFR concernés qui n'ont pas émis d'observations.

Nous espérons que ces informations vous permettront de bien finaliser l'évaluation des formations de l'Université.



**Michel GUILLARD**